



Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le



ID : 033-213302078-20240209-DELIB202403-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 FEVRIER 2024

DELIBERATION 2024.03 – DEMANDE DE SUBVENTION – DETR 2024 – EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	31 JANVIER 2024
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	09 FEVRIER 2024
Conseillers présents	22	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	22	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	6	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent				
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe				
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		M. FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe		X		Mme SARRAZIN
BOUEY Gilles, Adjoint		X		M. DIRHEIMER
COMBIER Audrey, Adjointe				
MASSY Joel, Adjoint				
GLIZE Caroline, Adjointe				
FLAHAUT Serge, adjoint				
CARO Chantal, CM				
GIRARD Philippe, CM				
SARRAZIN Anne-Marie, CM				
PRUVOST Gilles, CM				
BEAUCHENE Natacha CM				
DIRHEIMER Thierry, CM				
CLAVIER Yannick CM		X		M. de LAUNAY
EMERIAU Régis, CM				
LARGOUET Karyn, CM				
GANNE Arnaud, CM				
BRARD Philippe, CM				
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme COMBIER
VIDORRETA Virginie, CM		X		Mme NABET-GIRARD
MEZERGUE Clément, CM				
VEYSSIERE André, CM				
FONTAINE Aline, CM				
CARRERE Sophie, CM				
MALVILLE Frédéric, CM				
BOISSEAU Marc, CM				
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 - contact@izon.fr

www.izon.fr



Délibération 2024.03

DEMANDES DE SUBVENTIONS – DETR 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les opérations prioritaires et taux établis au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024,

Considérant les projets d'investissement de la Commune d'IZON au titre de l'exercice 2024,

Considérant la nécessité pour la collectivité de mettre aux normes le restaurant scolaire afin de permettre d'accueillir les enfants et de favoriser les conditions de travail réglementaires des équipes municipales qui fabriquent les repas au quotidien ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 30 janvier 2024 ;

Il est proposé au conseil Municipal de :

- **SOLLICITER** l'Etat au titre de la DETR 2024 pour le projet suivant :

* Aménagement et extension du restaurant scolaire pour un montant total des travaux de 247 700 € HT

- **DIRE** que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR	35 %	86 695 €
Conseil départemental de la Gironde	8 %	19 816 €
Sous-Total financement public (80 % maximum)	43 %	106 511 €
Autofinancement	57 %	141 189 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100 %	247 700 €

Soit un reste à charge pour la commune d'Izon d'un montant de 141 005,00 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention,

- **SOLLICITE** l'Etat au titre de la DETR 2024 pour le projet suivant d'aménagement et extension du restaurant scolaire conformément au plan de financement prévisionnel visé ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 033-213302078-20240209-DELIB202403-DE



Publiée le
Le Secrétaire de séance,

Clément MEZERGUE

Fait à Izon, 9 février 2024

Le Maire,



de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.